

## Conseil Municipal du 30 octobre 2014

-----

En préambule, les services de gendarmerie de Renaison, représentés par l'Adjudant-Chef Jérôme Avazeri, ont présenté leurs activités et le bilan de leurs interventions sur la commune. Depuis le début de l'année, 26 enquêtes ont été menées dont 13 actes de délinquance de proximité et 8 cambriolages. A ce jour, pour 2014, aucun accident mortel n'est à déplorer sur Saint-Romain-la-Motte malgré un passage routier important (RN 7). La commune « où il fait bon vivre » ne connaît pas non plus de problème particulier en matière de délinquance juvénile, stupéfiant et vitesse excessive.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.  
Absence non excusée : Natalia Ochonska

### **1 – Décision prise au titre des délégations données au Maire**

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations, le conseil municipal prend note de la décision suivante :

Signature d'un bail d'habitation pour le logement communal, type studio, de 27 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée des dépendances de la Mairie, 446 rue de Trébande, loué à Madame Jeanne GARNIER suite au départ de Madame Marylis Fournier. Le contrat de location est établi pour une durée de 6 années entière et consécutive du 25 octobre 2014 au 24 octobre 2020 moyennant un loyer mensuel de 131.71 €.

### **2 - SIEL**

3 points d'étude : 1 éclairage arrêt de bus à la Croix Rampart devis 1 856.97 € H.T.

1 poteau sur RN7 les Barraques à redresser devis 2 340.26 € H.T.

4 spots éclairage enterrés route de Pouilly à changer devis 5 793.80 € H.T.

Accord est donné au devis pour l'éclairage arrêt bus Croix Rampart (participation de la commune 60 % et 40 % participation du SIEL).

Pour les deux autres devis on continue les recherches pour trouver une solution moins onéreuse.

### **3 – Révision tarifs 2015**

Location salle municipale : Habitant Saint-Romain-la-Motte : 80.00 € par jour. Personnes extérieures à la commune 216.00 € par jour.

Location salle ERA : Habitant Saint-Romain-la-Motte : 480.00 € le 1<sup>er</sup> jour, 122.00 € le 2<sup>ème</sup> jour. Personnes extérieures à la commune : 964.00 € le 1<sup>er</sup> jour, 122.00 € le 2<sup>ème</sup> jour.

Droit de place parquets : 109.00 €.

Droit de place marchands ambulants : 16.00 € par installation.

Camion Pizza location trimestrielle : 54.00 €.

Salle exposition clocher : 13,00 € par jour.

Concession cimetièrre : 20.00 € par m<sup>2</sup> sur 15 ans

46.00 € par m<sup>2</sup> sur 30 ans

92.00 € par m<sup>2</sup> sur 50 ans

Repas Enfants cantine scolaire : 3.40 € par jour.

Repas adultes cantine scolaire : 5.30 €. Indice majoré inférieur à 376 : 4.80 €.

### **4- Réexamen de la délibération du 14 novembre 2013 pour travaux effectués par la commune à la demande des particuliers**

Le Maire donne communication de la délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2013 relative aux travaux effectués par la commune avec le matériel municipal pour les habitants de la commune.

Le contenu de cette délibération est à revoir dans son intégralité. Aussi, après discussion, l'assemblée municipale annule la délibération référencée n° 2013-70 et prend les décisions ci-après, avec effet à la date de la présente.

Le demandeur devra être propriétaire ou avoir le siège de son exploitation sur la commune de Saint-Romain-la-Motte.

Aucun matériel de voirie n'est prêté aux particuliers. Exceptionnellement, des petits travaux

peuvent être réalisés au cas par cas par les agents après étude de la faisabilité, acceptation du devis et disponibilité des agents communaux et du matériel.

Il est rappelé que pour les entrées charretières, et dans le but de respecter les diamètres des canalisations imposés par la commune, les travaux ne peuvent commencer qu'après demande expresse faite en mairie et réception de l'arrêté municipal autorisant lesdits travaux.

Il est décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le coût des travaux comprenant le matériel et le personnel territorial est fixé à la somme de **50 € par agent et par heure** de travail effectif. Toute heure commencée sera facturée.

La facturation sera établie au vu d'un bon établi en double exemplaire précisant l'horaire de début et de fin d'intervention. Ces deux exemplaires seront signés à la fois par le pétitionnaire et par l'employé communal. Un des exemplaires sera remis au demandeur.

#### **5 - Délibération modification Budgétaire.**

Des modifications sont apportées au budget communal portant sur des ajouts au compte « Entretien matériel roulant » pour 1000 €, au poste « Eau » pour 420 €, et au programme « Acquisition terrain Pierre François » pour 630 €, cette somme globale de 2 050 € étant financée par une diminution de la prévision « Combustibles » de 1 768 € et d'un plus en recettes FCTVA de 282 €. Un équilibre est également réalisé en dépenses et recettes Urssaf de 4 294 €.

#### **6 - Compétence assainissement à Roannais Agglomération**

Excédent budgétaire 2013 - examen de la demande de transfert.  
Les élus prennent connaissance de la lettre adressée par M. Fréchet et de l'historique lié à cet objet. Compte-tenu de l'importance des sommes en jeu, les élus décident de surseoir à toute décision.

#### **7 - Voirie 2015**

\* Prévoir ralentisseur du chemin de Voude à réaménager pour faciliter la circulation piétons sur les trottoirs (Tailler les haies et refaire les fossés)

\*Ralentisseur dans le bourg de type long aux deux entrées de la commune, proche de l'école.

Place de l'église réfection des grilles du réseau d'eaux pluviales afin de canaliser le plus rapidement possible les eaux de pluie.

Chemin du Temple : rendez-vous est pris avec M. Reynaud, responsable de la Société de Transports pour une participation de sa société dans le coût de réfection du chemin du Temple avec un enrobé spécifique pour le passage de ses camions sur ce chemin. Le devis estimatif établi par Pierre Yves Lassaingne pour ces travaux s'élève environ à 65 000.00 € minimum. Si un accord aboutit avec la société de transports les travaux seront faits en priorité.

Pour compenser, d'autres chemins seront remis en état à savoir, le chemin de la Malgarnie sur 2 parties d'une longueur de 1 390.00 m. Une demande de subvention départementale au titre de la voirie 2015 est demandée auprès du Conseil Général de la Loire.

#### **8 - Echange de terrain privé/domaine public**

Accord de principe de la municipalité pour un échange de terrain -cession gratuite- entre une partie du domaine privé/public et une partie du terrain acquis par M. Poncet suite à son acquisition de la propriété Dutel située au carrefour RD 18/chemin du Four à Chau.

Un accord définitif sera entériné par délibération et acte administratif après document de bornage établi par géomètre. Ces frais seront pris en charge par moitié par les 2 parties concernées.

#### **9 - Temps activités périscolaires**

La seconde séquence des Temps d'Activités Périscolaires concerne l'escrime sur 7 semaines, du 3 novembre au 19 décembre 2014, les lundi, mardi et jeudi de 15 h 45 à 16 h 45, pour trois groupes déterminés d'élèves. Maître Olivier Imbery, Maître d'armes Brevet d'Etat 2<sup>ème</sup> degré, assure le bon déroulement des séances

Une convention a été établie pour employer cet intervenant pour la période du 3 novembre 2014 au 19 décembre 2014, soit 21 heures à 50 €/h, plus frais kilométriques pour 100,80 € ce qui représente une somme à verser au Comité Départemental Escrime de 1150,80 €.

#### **10 - Antenne Maison Loire Autonomie**

Mme Jacqueline Avenel est désignée correspondante locale pour faire le relais des informations auprès des personnes âgées et handicapées et bénéficier d'un appui technique de la Maison Loire Autonomie qui propose à ces publics des informations, l'évaluation de leurs besoins et un accompagnement personnalisé.

#### **11 - Questions diverses**

\* Une nouvelle association « Animation pour le chant » en cours de création par Catherine Thinon demande la mise à disposition de la salle municipale une fois par semaine le jeudi. La municipalité serait d'accord pour lui louer la salle si son siège social est situé sur la commune de Saint Romain la Motte.

Catherine Thinon assurera l'animation du repas de CCAS.

\*Travaux Eglise – Surcoût concernant la protection des vitraux.

Aucune subvention ne peut être espérée côté enveloppe parlementaire.

Demande sera faite auprès des sénateurs. Un dossier de souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine sera établi.